Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20200611-08-2020-DE
Date de télétransmission : 18/06/2020
Date de réception préfecture : 18/06/2020

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

20 mai 2020

Date de la réunion :

11 juin 2020

N°08.2020

Objet de la délibération :

Administration Générale – FNCDG – Cotisation 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **11 juin 2020**

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt, **le 11 juin, à 14H30,** le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORETTI.

Nombre de membres en exercice : 21

Membres présents :

Titulaires : Jacques BOUVIER, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Anne-Marie HUBERT, Catherine LHÉRITIER, Christian MARY, Nicole ROGER, Christophe THORIN

Suppléants : Didier HEITZ suppléant de Pascale OGEREAU, Liliane NOUVELLON suppléante de Didier PIGOREAU

Pouvoirs :

Gérard CHOPIN a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Pascal GOUBERT de CAUVILLE a donné pouvoir à Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED
Eric MARTELLIERE a donné pouvoir à Catherine LHÉRITIER
Claude BORDIER a donné pouvoir à Claire GRANGER

Membres titulaires excusés : Pascal BRINDEAU, Janine CHARRIER, Marie-Claude DAMERON, Emmanuèle NEDEY, Pascale OGEREAU, Didier PIGOREAU

Membre absent : Joël DEBUIGNE

Assistait également à la réunion Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED a été désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG41) adhère à la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (FNCDG).

L'objectif majeur de la FNCDG est d'assurer un relais, au plan national, auprès des pouvoirs publics pour tous les sujets relevant de la compétence des centres de gestion.

A ce titre, pour assurer le fonctionnement de la FNCDG, les centres de gestion adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20200611-08-2020-DE
Date de télétransmission : 18/06/2020
Date de réception préfecture : 18/06/2020

Cette cotisation est égale au résultat du produit suivant :

Nombre d'agents (effectif des électeurs inscrits sur les listes des CAP pour les catégories A, B, et C – Elections professionnelles de décembre 2018) multiplié par un « montant agent » voté en assemblée générale par la FNCDG.

Au cas particulier du CDG41, le nombre d'agents est de 3 790.

Pour mémoire, il était de 4 447 pour les élections de décembre 2014.

Il est précisé que le nombre d'agents servant au calcul de la cotisation est figé pour la durée du mandat.

Pour l'année 2020, le « montant agent » voté par la Fédération est de 1,50 €/agent, montant identique aux années 2018 et 2019.

La cotisation, pour l'année 2020 s'élève à 5 685,00 €, montant identique à l'année 2019.

Les modalités possibles de versement sont les suivantes :

- un seul versement,

- deux versements
  le 1er versement avant le 30 avril 2020
  le 2ème versement avant le 30 septembre 2020

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

– d'approuver le versement, au profit de la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (FNCDG), de la cotisation due au titre de l'exercice 2020, pour un montant de 5 685,00 €,

– d'approuver le règlement de cette cotisation en un seul versement,

– d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 18 juin 2020
Exécutoire le : 18 juin 2020

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Jean-Marc MORETTI

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 11 juin 2020

Le Président,

Jean-Marc MORETTI